



AG Extraordinaire du 13 septembre 2026 à Liévin

Résolutions de l'assemblée générale extraordinaire soumises au vote des clubs.

Résolution 1 :

Après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'adopter la modification statutaire du comité régional des Hauts-de-France du 13 septembre 2026.

Résolution 2 :

Après avoir pris connaissance de l'avis du Comité Directeur, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide d'adopter les modifications du règlement intérieur du comité régional des Hauts-de-France du 13 septembre 2026.